



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Envoyé en préfecture le 29/03/2024
Reçu en préfecture le 29/03/2024
Publié le 29/03/2024
ID : 081-218103257-20240327-DELIB_12_2024-DE



DELIB 12-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 27 mars 2024 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

En exercice :

19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 18/03/2024

Date d'affichage : 18/03/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt et sept mars à 19h13, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, et Marie-France ALRIC
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, François MONTAGNE, Daniel MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU, Claudian BRUN, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Maud FLAMANT pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Jean-Michel MAUREL pourvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU, M. Frédéric MAIXANDEAU pour à M. Paul SALVAN

Absents : Marie-Pascale PRADES

Retards : Frédéric MAIXANDEAU arrivée à 19h18 pendant le relevé de décision du maire régularisation de la parcelle ZL 139

Secrétaire de séance : M. Paul SALVAN

La séance débute à 19h03 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES 2024

Le tableau des subventions 2024 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal avec les convocations.

M. le Maire propose de continuer de soutenir l'ensemble des associations de la commune et de continuer l'effort en attribuant les mêmes montants de subvention que l'année dernière.

Concernant la demande de l'association HETRE LIBRE, nous n'avons pas rencontré les membres du bureau et nous avons pour usage de verser des subventions aux associations en activité sur la commune depuis un an.

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024				
Structures associatives	2013	SUBV 2023	2024	Proposées au vote
			Demandées	
AAPPMA Pêche		550,00 €	600.00€	550.00€
ADMR	500,00 €	700,00 €	700.00€	700.00€
AG PG CATM	500,00 €	680,00 €	680.00€	680.00€
agility passion		700,00 €	700.00€	700.00€
APE	1 100,00 €	1500,00 €	1500.00€	1 500.00€
Association de chasse	450,00 €	450,00 €	1 000.00€	450.00€
Association Comité des fêtes		3 500,00 €	4 500.00€	3 500.00€
MJC	4 020,00 €	2 000,00 €	3 000.00€	2 000.00€
Nostre Vilatge	650,00 €	650,00 €	650.00€	650.00€
Tennis	1 850,00 €	900,00 €	900.00€	900.00€

vivons viviers	1 000,00 €	1 500,00 €	3 000.00€	1 500.00€
Les bénévoles démasqués		800.00€	1 500.00€	800.00€
US AUTAN		1 300.00€	3 000.00€	1 300.00€
Vivre ensemble Viviers		200.00€	900.00€	200.00€
GUITARE ATTITUDE		220.00€	378.80€	220.00€
HETRE LIBRE			700.00€	00.00€
TOTAL	10 070,00 €	15 650,00 €	23 708.80€	15 650.00€

Pour :

12

Contre :

Abstention : 6

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Paul SALVAN

